

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 septembre 2018

---

**CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1977

présenté par

Mme Valentin et M. Jean-Pierre Vigier

-----

**ARTICLE 8**

Supprimer l'alinéa 4.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer le délai de 6 mois prévu par cet article pour l'application de la réforme des soldes.

Face à l'évolution d'internet et du développement du e-commerce, une nouvelle forme de concurrence touche les commerçants.

Il est regrettable d'attendre 2 ans pour mettre en place ce mécanisme qui vient soutenir nos entreprises.